



## Décalé les congés. Droit ou pas?

Par **Nounettee**, le **23/03/2013** à **09:05**

Bonjour, voilà j'ai posé les vacances pour fin mai il y a 6 mois car je suis de mariage et que j'avais absolument besoin de mon samedi, surtout que cela ne se passe pas dans ma région donc j'ai réservé avion et hôtel... mon employeur m'a accordé mes congés et là, il a décidé de repousser mes vacances à la semaine suivante alors qu'il était au courant pour le mariage et ne veut rien savoir. À-t-il le droit? Merci

Par **Lag0**, le **23/03/2013** à **09:09**

Bonjour,  
Pour mai, effectivement, l'employeur peut encore modifier vos dates de congé. Il n'y a qu'à partir du dernier mois avant la date de départ prévue que l'employeur ne peut plus les modifier, sauf circonstances exceptionnelles.